

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
12 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le douze décembre à dix-neuf heures, se sont réunis en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal selon la liste de présence annexée, dûment convoqués par Monsieur Albert MASSLO, Maire et sous sa présidence dans la salle de réunion de la mairie.

Le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, ce qui est accepté **à l'unanimité** par les conseillers.

Ce point concerne le budget prévisionnel 2015 par l'OPAL pour l'accueil périscolaire et sera présenté avant le point « Divers et communications ».

POINT 1 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 OCTOBRE 2014

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal adopte **à l'unanimité** le procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2014, dont chaque membre a été destinataire avec la convocation à la réunion de ce jour.

Une décision modificative du budget (transfert de crédits entre comptes) a été prise par le Maire et rajoutée à ce procès-verbal afin de permettre le paiement de nouveaux logiciels informatiques comptabilité et paye pour la mairie, non prévus au budget 2014.

POINT 2 : SITUATION DES CHANTIERS EN COURS

- Les travaux d'extension et la pose du grillage rigide sous l'auvent arrière de l'atelier municipal sont terminés.
- La CASC a réalisé la pose d'enrobé sur le chemin en prolongement de la rue du Neuhof sur environ 500 mètres.
- La CASC a réalisé les travaux de bouclage de l'eau potable vers l'Europôle 2 par fonçage sous le passage à niveau, rue de la Gare.
- Travaux rue de la Gare
 - traversées de la route terminées avec la mise en place des gaines
 - mise en place actuellement des câbles vers les habitations
 - les tranchées de traverse seront refaites provisoirement avec de l'enrobé
 - l'entreprise ESA TP, attributaire des travaux d'enfouissement des réseaux, sera fermée pour les fêtes de fin d'année à partir de la semaine 52
 - les lampadaires seront mis en place avec les premiers travaux de voirie afin de trouver le bon emplacement derrière les bordures de trottoirs.

POINT 3 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – ANNEE 2013

Conformément à l'article 73 de la loi n° 95.101 du 02 février 1995 (Loi Barnier), le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2013.

La note de synthèse de ce rapport est remise à chaque conseiller lors de la séance et le Maire précise que le rapport complet est à leur disposition en mairie.

POINT 4 : DESAFFECTATION DU PRESBYTERE

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Evêché de Metz a donné une suite favorable à la requête de la commune pour la désaffectation du presbytère. Il convient au préalable de déterminer la surface du terrain occupé par le presbytère de celle du terrain où se trouve la chapelle, car il s'agit d'une seule parcelle appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, autorise le Maire à contacter un géomètre pour faire procéder aux opérations d'arpentage et établir le procès-verbal nécessaire à la finalisation du dossier de désaffectation.

POINT 5 : CHASSE COMMUNALE - PERIODE DU 02/02/2015 au 01/02/2024 **NOMINATION D'UN ESTIMATEUR DES DEGATS CAUSES PAR LES** **GIBIERS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après avis du locataire de la chasse communale, décide **à l'unanimité** de nommer Madame Muriel MUSSOT née KIRSCH, domiciliée 18 B rue Sainte-Anne à 57670 ALBESTROFF, comme estimateur des dégâts causés par les gibiers pour la période du 02.02.2015 au 01.02.2024.

POINT SUPPLEMENTAIRE : ACCUEIL PERISCOLAIRE **BUDGET PREVISIONNEL 2015**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel présenté par l'OPAL pour l'exercice 2015 relatif au fonctionnement de l'accueil périscolaire, et notamment de la participation communale qui s'élève à 45 890 €, décide **à l'unanimité** d'approuver ce budget prévisionnel et s'engage à voter les crédits correspondants au budget communal de 2015.

POINT 6 : DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas usé du droit de préemption urbain dans la vente de la maison sise 12 rue Bellevue, appartenant à Mme MULLER Véronique.
- Suite à la décision du Conseil Régional de Lorraine du 28/11/2014, les communes de Lorraine seront obligées d'organiser un scrutin le dimanche 1^{er} février 2015 de 8 h à 18 h, en vue de la consultation des électeurs de la région Lorraine sur la réalisation d'une gare d'interconnexion TGV-TER à Vandières. Cette consultation n'aura que valeur d'avis. Les conseillers seront donc invités à siéger au bureau de vote le dimanche 1^{er} février 2014 de 8 h à 18 h.
- Elections des conseillers départementaux, les dimanches 22 et 29 mars 2015.

- Début 2015 sera lancée la procédure de révision du PLU pour sa mise en compatibilité avec loi GRENELLE (consommation de terre agricole) en vue du futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) prévu pour 2017 afin d'éviter tout risque de contentieux. A titre d'information, le coût de cette révision est estimé entre 25 000 et 30 000 euros. Il convient de mettre en place une commission qui se réunira pour travailler sur ce dossier. Le Maire propose de retenir la commission communale d'urbanisme, foncière et agricole, à laquelle se rajoutent deux membres : Mmes SCHEUER Cathia et KREMPFF Christiane.
- Dans le cadre de l'ADAP (Agenda Diagnostic Accessibilité de Personnes à mobilité réduite), la CASC se propose de réaliser, pour le compte de la commune, l'étude à présenter à la Préfecture avant le 27 septembre 2015. Pour les travaux déjà réalisés, il conviendra de faire parvenir à la Préfecture, avant le 1^{er} mars 2015, une attestation sur l'honneur certifiant l'achèvement de ces travaux.
- Dimanche 14 décembre 2014 à 16 heures : Concert à l'église Saint-Martin à Sarralbe.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire souhaite un Joyeux Noël et présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année aux conseillers municipaux.

Le Maire,
Albert MASSLO